

CABU ● CAVANNA ● P. CHORON ● DELFEIL DE TON
FOURNIER ● GÉBÉ ● REISER ● WILLEM ● WOLINSKI

charlie
n° 1
lundi 23 nov. 70
2 francs
hebdo



IL N'Y A PAS DE CENSURE EN FRANCE

LIRE PAGE 3 L'ARTICLE DE CAVANNA

Les Editions du Square, société gérante des titres « Hara-Kiri » et « L'Hebdo Hara-Kiri » et propriétaire du journal mensuel « Charlie », décide, devant le désastre financier que représente pour elle l'interdiction de « L'Hebdo Hara-Kiri », de créer un supplément hebdomadaire au mensuel « Charlie » afin de pouvoir continuer à faire face à ses engagements financiers et de permettre aux collaborateurs de l'ex-« Hebdo Hara-Kiri » ainsi qu'aux autres employés de la Société de ne pas perdre leurs moyens d'existence.

« Charlie-Hebdo » ne remplace en aucune façon « L'Hebdo Hara-Kiri » pour lequel nous lutterons jusqu'au bout afin que soit rapportée l'interdiction arbitraire qui le frappe.

CHEZ LES ESTHÉTÉS

Entre tout les lettres des aliénés, obsédés, désespérés & drogués qui m'écrivent de temps à temps, il y avait deux réactions à ce que j'écrivais sur le signe ☉ (il y a 2 semaines). L'un (envoyé dans une enveloppe d'un pharmacie à Marseille) dit que ce signe représente schématiquement une nana et un mec en train de baiser (faites l'amour, pas la guerre).

L'autre, un belge, dit plus ou moins le contraire: ce signe serait être dessiné sur les bombes atomiques (ou les avions) qui ~~avaient~~ tombaient sur Hiroshima. Ce serait schématiquement une tête de mort, un symbole gaélique:



A.J. Weberman s'appelle le seul "Dylanologiste" vivant du monde. Depuis le 4^e novembre il donne des leçons de dylanologie à New York. Weberman a une collection de tout les disques de tapes et d'interviews de Dylan (inclus quelques tapes qui Dylan faisait en Angleterre avec the Band en 1966). Les étudiants en dylanologie peuvent utiliser leurs magnétophones pour prendre des magnétiques.

A.J. WEBERMAN
DYLANOLOGY
6 PM WED., NOV. 4 (wkly)
ALT U 530 6th Ave.
Rare Tapes - Dylan Lib. Fnt.



COUCOU !

Alors, voilà.

Depuis le temps que vous réclamiez un « Charlie » hebdomadaire !... C'est fait. Vous l'avez. Vous êtes contents, au moins ?

C'est un beau jour. « Charlie Hebdo » est né ! Eh bien, eh bien, vous ne riez pas ? Vous ne chantez pas, vous ne dansez pas ? Vous n'avez pas envie ? Franchement, moi non plus. On n'a pas le cœur à ça. Tous ces malheurs qui nous sont tombés dessus...

D'abord de Gaulle, et puis l'« Hebdo Hara-Kiri ». C'est trop.

De Gaulle, tout ce qui pouvait en être dit a été dit. Il y a même du rabiote. S'il remourait, on serait pas à court.

Alors, bon, jetons une fleur dans la fosse où git « l'Hebdo Hara-Kiri ». Il est mort debout. Comme les éléphants, dirait Reiser. C'est tout ce qu'il sait dire, Reiser. Il est mort debout, frappé en pleine gueule. En plein ricanement. Il n'avait pas vu venir le coup, il n'a pas eu le temps de changer de grimace. Il est tombé comme il était, ça fait un mort ricanant, un mort bête et méchant, un mort tout à fait indécent. Bon, indécent ou pas, un mort est un mort, c'est l'essentiel. Crève, charogne.

Non. Ça va pas. C'est un édito de bienvenue que j'étais parti pour faire, pas une épitaphe. Alors, heu, ben, « Charlie » a un petit frère hebdomadaire, quoi.

Vous aimiez « Charlie », vous adorerez « Charlie-Hebdo ». Toute l'équipe de « Charlie » est là, la bonne vieille équipe de « Charlie ». Eh bien voilà, voilà, voilà, voilà. Salut, les gars.

charlie

cette semaine, le professeur charlie a...

été ravi d'apprendre que des milliers d'emplois nouveaux allaient être créés dans la police. Ainsi le chômage en France pourra être résorbé. Nous éprouverons alors beaucoup de plaisir à chaque fois qu'un coup de matraque nous tombera sur la gueule: nous penserons immédiatement que ça fait mal, mais, qu'après tout, ça fait vivre des pauvres malheureux ainsi que leur petite famille.

lu que le directeur du Figaro avait prononcé un discours sur l'avenir de la presse écrite et qu'il prévoyait pour cette presse un grand avenir à la condition que les journaux détaillent l'information. Par exemple, une information comme la mort du général de Gaulle, qui est donnée sans commentaire à la télévision, pourrait être reprise dans la presse avec beaucoup de détails. Cela aurait également évité que la plupart des Français confondent

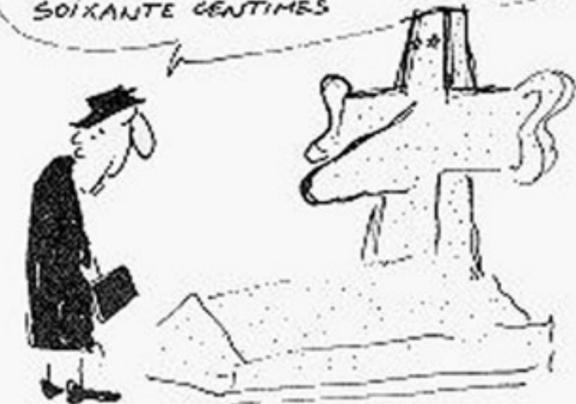
le général de Gaulle avec le général Franco. Ceci, uniquement pour une question de même prénom puisque l'un se prénomme Charles et l'autre Carlos (1).

gardé le sourire en apprenant que son célèbre confrère, le professeur Choron, s'est fait inscrire au chômage. Il y a ceux qui montent, il y a ceux qui descendent. C'est la vie.

été profondément touché par le geste du gars de l'ORTF qui a eu le courage d'annoncer, sur « Informations Première », la mort violente de « l'Hebdo Hara-Kiri » et qui certainement, à l'heure qu'il est, a été fichu à la porte. Il tient à assurer cet ami de la justice qu'il y aura toujours un bol de soupe pour lui à « Hara-Kiri ».

(1) Charles, en espagnol.

ILS ONT HONTEUSEMENT PROFITE DE L'EMOTION CAUSÉE PAR TA MORT POUR PORTER LA BAGUETTE DE PAIN À SOIXANTE CENTIMES



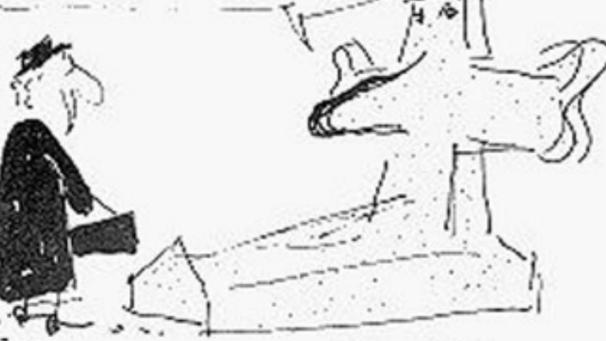
UNE BONNE NOUVELLE, MAINTENANT: "HARA-KIRI" A ÉTÉ INTERDIT.



ENCORE UNE BONNE NOUVELLE: HENRI TISOT S'EST EVANOUÏ EN APPRENANT TA MORT.



JE SAVAIS QUE C'ÉTAIT UN GRAND ARTISTE, PLEIN DE TALENT, SÛR DE LUI, ET QUI IRA LOIN.



REISER

si t'aimes pas ça, t'as qu'à tourner la page.

Il n'y a pas de censure en France. La France est un grand pays, un pays civilisé, un pays démocratique. Chacun peut y publier ce qu'il veut sans avoir à soumettre ses écrits à l'acceptation préalable d'un fonctionnaire. Si lesdits écrits violent la loi, l'auteur, son forfait dûment accompli et constaté, sera poursuivi, c'est tout.

En France, il n'y a pas de censure, il y a des petits enfants. La censure, c'est vilain, c'est tout noir, ça a les yeux sales et du poil aux pattes. Les petits enfants, c'est rose, ça sent bon, ça donne du pain de son goûter aux petits canards. Les petits enfants ont une âme. Les adultes aussi. L'âme des petits enfants est transparente, avec de jolis reflets irisés quand on la regarde au soleil levant. L'âme des adultes est rugueuse, mal rasée, couverte de croissillons de sparadrap, culottée comme une vieille pipe. C'est une âme qui a vécu. L'âme des adultes a besoin de nourritures épaisses, qui tiennent bien au ventre. Ces nourritures-là ne conviennent pas pour l'âme des petits enfants. Cela la ferait tresser, elle y perdrait de sa transparence, elle s'y blesserait à tout jamais. Il ne faut donc pas — ô, mon Dieu, surtout pas! — que les choses destinées à

flics, ou que les pauvres, ou que la mort, ou que les gros mots, ou que l'amour... Non, non, il ne faut pas! Nous sommes bien d'accord.

Eh bien, voilà le problème parfaitement cerné. Il y a les choses pour les adultes, il y a les choses pour les petits enfants. Il faut simplement veiller à ce que les petits enfants ne se trompent pas. Leur défendre d'y toucher? Vous les connaissez, les petits fripons, il suffit de leur défendre quelque chose pour qu'ils s'empressent de le faire à peine a-t-on tourné le dos. Alors? Alors, il faut interdire aux choses pour adultes d'être vues par les petits enfants. Ça oui, c'est une bonne idée! Eh bien, voilà. Nous y sommes. Je dicte.

Article un. Dans le but doublement louable de, d'une part, protéger les petits enfants de France contre la tentation de regarder des choses qui ne sont pas faites pour eux et, d'autre part, de protéger les adultes qui font ces choses contre le risque de les voir achetées par des petits enfants, ce qu'ils seraient les premiers, certes, à déplorer, nous, Ministre de l'Intérieur, interdisons de montrer, exposer, faire voir, étaler ces choses, de les proposer, même aux adultes, d'en parler, de se promener avec une de ces choses sur soi...

~~TOUR EIFFEL~~
TOUR CHARLES DE GAULLE

Bon. J'arrête la musique. Ça va comme ça. Je voulais vous pondre un machin très serein, très au-dessus de la mêlée, une espèce de parabole, vous voyez, humour à froid, tout ça. Et puis, tiens, j'en ai marre, moi. Trop énervé. Pas dormi depuis trois jours. L'ironie de bon ton, faut avoir son compte de dodo derrière les oreilles. Les vaches! Comment qu'ils nous ont eus! Bon. Par ordre chronologique:

~~NOTRE-DAME DE PARIS~~
NOTRE-CHARLES DE GAULLE

l'âme des adultes risquent d'être ingurgitées par des petits enfants. Imaginez un petit enfant apprenant brusquement que, sous son pantalon, son papa cache un derrière, ou encore qu'il existe des papas américains qui se font photographier fièrement avec, au bout du bras, une tête de Viet fraîchement coupée... Imaginez un petit enfant découvrant qu'il existe au monde des choses aussi laides que la figure de Monsieur Debré, ou que les

Lundi. « Journal Officiel de la République Française. » Page... Pas le temps de chercher. D'ailleurs, vous vous en foutez. Arrêté du Ministère de l'Intérieur interdisant la vente du journal « L'Hebdo-Hara-Kiri » aux mineurs de moins de dix-huit ans, ainsi que l'affichage dudit journal et toute publicité le concernant.

Comme j'essayais de vous le dire au commencement, ceci n'est pas officiel-

lement une mesure vexatoire, une « punition ». Cela prétend au contraire être une mesure de prévention à l'égard des jeunes qui pourraient risquer d'acheter une marchan-

"HARA-KIRI HEBDO" INTERDIT



- Quand on veut se faire remarquer, on se fait taper sur les doigts...

dise destinée à des adultes. Ce serait, en somme, pour aider « l'Hebdo-Hara-Kiri » à ne pas tomber dans le péché que Monsieur Marcellin, bon papa, l'a fait interdire à l'affichage. Mesure bénigne, mesure amicale, mesure paternelle, puisque, à première vue, elle

n'interdit pas à ce journal d'être mis en vente. Voyons ça de plus près.

Interdite « à l'affichage », une publication doit être cachée à la vue. Eh bien, pensez-vous, ceux qui veulent l'acheter n'ont qu'à la demander au vendeur. Seulement, voilà. Un journal non exposé voit son chiffre de vente dégringoler immédiatement de soixante-quinze pour cent, au moins. Même un journal comme « L'Hebdo-Hara-Kiri », dont la clientèle était particulièrement fidèle et enthousiaste. C'est comme ça, têtes folles que vous êtes, si on vous le colle pas sous le nez, vous oubliez de l'acheter. Oui, oui, je sais bien. Vous êtes pas comme ça, vous. Vous êtes un pur, un fervent, vous êtes formidable, c'est pas pour vous que je disais ça. Vous êtes tous formidables, individuellement. Statistiquement, vous êtes des gobe-la-lune et des peigne-zizi. L'« Hebdo-Hara-Kiri », vous l'avez peut-être remarqué, ne contenait aucun placard publicitaire. Un journal sans publicité n'est jamais une bonne affaire. Dans le cas de l'« Hebdo-Hara-Kiri », il ne s'agissait pas d'« affaire », bonne ou mauvaise. On n'en était pas là! On essayait de boucler, c'était ça le grand mirage. Boucler! Rien qu'avec le produit de la vente, c'est coton. Demandez aux

gars du métier. D'ailleurs, je vous ai déjà expliqué ça, un jour. Dix pour cent de la vente en plus ou en moins, tu boucles ou tu boucles pas. C'est tendu. Alors, soixante-quinze pour cent! Et je t'ai rien dit encore de la méfiance du marchand de journaux. Une marchandise à histoires, il aime pas ça, le marchand. Déjà le curé qui lui faisait remarquer, en passant, que des saletés pareilles ça fait pleurer le petit Jésus, déjà le flic du coin qui fronçait un noir sourcil... maintenant voilà encore qu'il faut cacher ça sous le comptoir, demander les papiers du client, des fois qu'il aurait pas la taille réglementaire, et plier le journal sous le comptoir, à tâtons, pour que, lorsqu'on l'amène au jour, le titre n'en soit pas visible, et veiller à ce que le client ne le déploie pas dans la boutique, oufouïouille... (1). Vous voyez le degré de collaboration qu'on peut attendre de l'honorable commerçant. Faudrait des kioskistes fanas. Des militants. Il y en a. Mais en général, ce n'est pas pour se mettre les « honnêtes gens » à dos qu'on se fait marchand de journaux.

Vous avez compris. Ceci est déjà très grave, beaucoup plus grave que ne

TECHNIQUE

Il existe en France plusieurs façons d'assassiner un journal. Il y a la façon « Cause du Peuple », ainsi baptisée d'après sa plus illustre victime. Schéma : on saisit le numéro, à peine paru, pour « incitation à violences », par exemple. Quiconque le vend ou le lit est en infraction. Oh, ben, c'est pas méchant, ça. Une petite amende, quoi. Attendez voir. Quiconque lit, ou vend, ou possède au fond d'une armoire la « Cause du Peuple » est coupable de reconstitution de ligue dissoute, et ça, c'est un crime contre la Patrie : Cour de Sécurité de l'Etat. Et paf. C'est un système assez satisfaisant, mais il faut recommencer la saisie chaque semaine (si c'est un hebdomadaire), car elle ne vaut que pour un numéro. Et puis, tous ces procès, ça fait du bruit. La majorité silencieuse finit par se demander si la France ne serait pas peuplée d'autant de criminels que de gaullistes, et alors, quoi, la police à Marcellin qui nous coûte si cher, qu'est-ce qu'elle fout, hein?

D'où l'opportunité de tâter un peu de l'autre méthode, celle qui restera dans l'histoire impérieusement attachée au nom de « l'Hebdo Hara-Kiri », et qui vous est détaillée ci-contre.

le soupçonne le public. C'est qu'aussi tout est soigneusement calculé pour donner une impression anodine. « Interdit à l'affichage », ça ne fait pas bien méchant. Ça n'excite pas l'ima-

(1) Tout ceci est absolument véridique. Le titre ne doit à aucun moment être visible, ni le nom prononcé. Promenez-vous avec ça bien en vue dans votre poche, vous pouvez être arrêté car la publicité est interdite « sous quelque forme que ce soit ».

gination. En fait, comme je viens de vous le dire, c'est la mort. Mais ce n'est encore rien ! Pour le cas où la bête aurait la vie dure, on va la tuer une deuxième fois. Et même une troisième. Suivez le guide.

L'interdiction d'un journal aux mineurs et à l'affichage entraîne automatiquement et obligatoirement — la loi est formelle — l'interdiction pour toute entreprise de messageries de presse de distribuer ce journal aux dépositaires. C'est pas bien trouvé, ça ? Il ne s'agit plus de protection de l'enfance ! Voilà le journal devenu indigne, honteux, chassé de la profession. Eh bien, qu'il se distribue soi-même ! C'est pas la mer à boire. Ah, oui ? Vingt-cinq mille points de vente à ravitailler, dont la moitié au moins vous renverra vos journaux sans même les débiller, parce que, n'est-ce pas, une interdiction est une interdiction, on va pas s'emmerder dans les subtilités, pas d'histoires, on refuse le tout et on est tranquilles. Et voilà un deuxième beau gros trou dans le cadavre. Vous sauvez pas, c'est pas fini. Une vraie réaction en chaîne.

pour sept mois. Plus un rond de ce qui est dû sur les ventes faites. Je crois que, cette fois, c'est bien tout. Marcellin peut aller se coucher. Il a pas volé son bœuf.

Pardonnez-moi si j'ai été un peu long. C'est que, voyez-vous, aujourd'hui, je ne serais guère capable de vous parler d'autre chose. Et puis, je me suis aperçu, à ma grande stupeur, que le mécanisme de l'interdiction dite « à l'affichage » est complètement inconnu du public, et très mal connu des journalistes eux-mêmes. J'en ai vus ne pas nous croire, ou du moins penser qu'on en rajoutait. Je ne crois pas inutile d'insister, pas pour « l'Hebdo Hara-Kiri », qui est mort et bien mort,

~~Océan Atlantique~~
Océan Charles de Gaulle

salauds, mais pour la liberté de la presse, qui, si on laisse faire ça sans gueuler, est bien mal partie.

ner le motif de cette condamnation à mort, quel progrès ! Les confrères n'iront pas gueuler qu'on assassine

pect et tout juste toléré. Une simple décision du Ministre de l'Intérieur (c'est-à-dire du Ministre de la Po-

~~MONT BLANC~~

MONT CHARLES DE GAULLE

la liberté de la presse : on n'a rien assassiné du tout. On n'a pas fait voter une loi de circonstance, on n'a violé aucune loi existante. On n'a fait qu'appliquer les textes. Et comme on a eu soin de les éparpiller, les textes, un peu partout dans le code, sans

lice), décision dont il n'a à rendre compte à personne, qu'il n'a pas à motiver, et contre laquelle il n'y a aucun recours, peut, en un instant, faire cesser de vivre n'importe quel journal. La prétendue « logique » de cette loi puante de scélératessse conduit à ceci : tout journal qui n'est pas un journal pour enfants risque de tomber sous les yeux d'un enfant. Il devrait donc être interdit à l'affichage. Journalistes, vous êtes tous des interdits en sursis !

Et puisqu'on tient tant à préserver nos chers petits, pourquoi n'interdit-on pas l'étalage des slips, soutien-gorge et autres lingerie aux devantures ? Pourquoi pas, aussi, les affiches vantant, en couleurs, ces mêmes produits ? Interdisez, Marcellin, quoi, interdisez ! Ohé, oh ! Tu dors, Marcellin ? Interdis, mon gars, interdis, vingt guieux ! Tes vaillants petits boyscouts brûleurs de journaux sur la place publique ne peuvent pas se taper tout le boulot. Donne-leur un coup de main, Marcellin. S'ils se fatiguent trop, ils n'auront plus de forces le jour où ce ne sera plus seulement

qu'ils se trouvent nulle part rassemblés, on a habilement semé un brouillard d'ignorance et de confusion bien propice. Tiens, un peu d'histoire : Initialement, cette loi avait vraiment pour but de surveiller les publications « destinées à la jeunesse ». C'était en 1949. Elle fonctionna dans sa petite spécialité jusqu'en 1958, année où Charles le Sauveur, s'étant laissé faire une douce violence, accepta de sacrifier sa paisible retraite pour la tâche que l'on sait. Il avait besoin d'une bonne muselière à journaux prête à

~~COLOMBEY-LES-DEUX-ÉGLISES~~

CHARLES-DE-GAULLE-DE-MES-DEUX

servir pour le cas où. On n'est jamais trop prudent. Mais quelque chose de discret, hein, pas de vagues. On chercha donc dans le bric-à-brac laissé par la vieille IV^e, et un bricoleur de génie exhuma de là-dedans la loi sur les publications pour la jeunesse. Bien tripatouillée, elle devint l'instrument de mort que nous avons eu l'honneur de vous présenter. C'était en 1959. Ceci passa inaperçu, et c'était bien ce que désiraient le Sauveur et sa Cour. Quelques vagues additifs à une loi sur les journaux d'enfants, qui s'en fût soucié ? Passez muscade.

Lisez le texte de cette loi. C'est un chef-d'œuvre de concoction pape-larde, un entrelacs d'ambiguïtés, la neuvième symphonie de l'hypocrisie. Ah, les vaches, ah, les sournois !

Vous rendez-vous compte, bonnes gens, et vous, journalistes superbes, que la presse française est sous le régime des journaux pour enfants ? Les seuls journaux « normaux » sont « Mickey », « Spirou » et « Pif le Chien » ! Tout journal non spécialement conçu pour les enfants est sus-

sur les journaux, mais sur les gueules des journalistes, sur la gueule du peuple, qu'ils devront cogner, les chers enfants.

Bon. Faut pas s'affoler. C'est pas le fascisme. Pas encore. C'est le pré-fascisme. Ça veut dire que ces mecs qu'on a maintenant plantent autour de nous les barbelés que d'autres utiliseront.

Cavanna

menteurs !

A l'annonce de l'interdiction de l'« Hebdo Hara-Kiri », plusieurs journalistes, ignorant ce qu'était au juste ce genre de brimade, ont téléphoné au ministère de l'Intérieur pour avoir des précisions.

On leur répondit d'un ton paternel, rassurant, un ton de bon papa qui sait ce que c'est que d'être jeune, ah, la la, on fait un peu les gros yeux, hein, vous savez ce que c'est, vous en avez aussi... Bref, ce n'était plus qu'une petite tape amicale à des gosses turbulents. Alors qu'ils avaient étranglé « L'Hebdo Hara-Kiri » ! Qu'ils avaient serré jusqu'à ce qu'il crève...

Mais ce n'est pas tout. L'Intérieur a menti. Délibérément. On a affirmé aux journalistes, à plusieurs reprises, que « les gens de « l'Hebdo H.-K. » peuvent faire appel. S'ils ne le font pas, c'est parce qu'ils ne se sentent pas la conscience très nette ». Ceci est un mensonge. **Aucun recours en appel n'est possible contre une décision ministérielle.** (C'est même là la grande astuce !) La seule voie : le Conseil d'Etat, c'est-à-dire une attente de deux ans au minimum, mais facilement de cinq, avant que l'affaire ne soit jugée ! Pendant ce temps-là, naturellement, la mesure d'interdiction n'est pas suspendue et le journal, donc, ne paraît pas. Allez voir où il se retrouve, le titre, après deux ans sans paraître ! Et l'équipe ? Faut qu'elle bouffe, l'équipe... Oui. C'était juste pour vous faire toucher du doigt.

L'Intérieur, d'autre part, a complaisamment expliqué aux confrères que c'est le « caractère de plus en plus licencieux, voire outrageant pour les bonnes mœurs, de « l'Hebdo H.-K. », qui a finalement soulevé l'indignation générale au cours d'une réunion interministérielle tenue le 4 novembre, et entraîné la décision d'interdire ». Ceci n'est qu'un prétexte. Le vrai motif est politique. Licencieux, l'Hebdo H.-K. ? Que ceux qui l'achetaient pour se masturber ou pour mettre leur cousine en condition propice nous écrivent, ils ont gagné.

Les Messageries de Presse (qui sont, par la force des choses, les intermédiaires entre les journaux et le public, et aussi les débiteurs des journaux), apprenant l'interdiction du titre, ne se contentent pas de refuser de le distribuer. Par voie de conséquence, elles bloquent aussitôt les comptes

Le pouvoir a, avec ce machin, un instrument merveilleux. Vous rendez-vous compte ? Supprimer les journaux qu'on n'aime pas par un simple décret, sans un bruit, sans un pli, sans qu'ils puissent protester devant qui que ce soit, ni se défendre, ni même s'expliquer, sans qu'on ait même à leur don-

Directeur de la publication : Georges Bernier
Rédacteur en chef : Wolinski
Ange tutélaire : Cavanna
Espion : Willem
Editions du Square, s.a.r.l. au capital de 30 000 F
Siège social : 35, rue Montholon, Paris (9^e)
Téléphone : 878-66-90
Dépôt légal : 4^e trimestre 1970
Imprimerie : Henon, 11, r. Stendhal, Paris - Distribution : NMPP